



COMPTE – RENDU DU COMITÉ TECHNIQUE Du 5 Mars 2020

Tous ensemble

Le comité technique s'est réuni le 05 mars 2020.

1/ APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU COMITÉ TECHNIQUE DU 10 OCTOBRE 2019

2/ Charte des ressources numériques -2020-

La collectivité a décidé de faire évoluer la charte numérique. Précisant les droits et obligations du département et de l'utilisateur interne, pour le respect des conditions d'utilisation et les limites des éventuels contrôles portant sur l'utilisation des services informatiques.

Ainsi lors d'une absence prolongée d'un agent, son directeur pourra demander l'accès à sa boîte mail et accéder ainsi à toutes les informations nécessaires à la continuité du service public.

La CGT a alerté sur les risques de dérive possible et notamment l'accès à des données personnelles sensibles, et sur la nécessité d'informer par tous les moyens possibles l'agent concerné.

La CGT a obtenu que préalablement à la demande d'accès à la boîte mail l'agent ait été contacté par tous moyens (Téléphone, mail, courrier, ,,,).

La CGT a obtenu que cette demande d'accès exceptionnelle soit réservée uniquement aux Directeurs après validation du DGA.

Et qu'une information de cette intrusion soit faite immédiatement à l'agent.

Vote : **CGT : pour**
CFDT ; UNSA : pour

3/ Conditions d'utilisation par les organisations syndicales des technologies de l'information et de la communication

A compter du 1^{er} septembre 2020, les organisations syndicales communiqueront par mail avec les agents en fonction de leurs listes de diffusion, pour être en conformité la loi RGPD.

En outre elles disposeront d'un espace dédié dans l'intranet du Département.

Vote : **CGT : abstention**
UNSA CFDT : abstention

4/ Projet de recrutement et d'accueil d'apprentis

Il s'agit de permettre le recrutement et l'accueil de 9 apprentis bénéficiaires de l'obligation d'emploi (travailleurs handicapés) conformément à la convention entre le Département et le FIPHFP (Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapés de la Fonction Publique).

La CGT a insisté sur le fait que les apprentis ne pouvaient être positionnés sur des postes vacants, et sur le rôle majeur du maître d'apprentissage qui doit être reconnu. Un groupe de travail sera prochainement créé afin de réfléchir aux conditions d'ouverture de l'apprentissage dans la collectivité et des questions relatives.

Vote : **CGT : pour**
CFDT ; UNSA : pour

5/ Tableau des effectifs

La dernière mise à jour du tableau des effectifs datant de 2016 il était impératif pour la collectivité de toiletter les postes en procédant à la suppression des postes libérés au fil des années et restant vacant

A ce titre l'administration soumet au vote la suppression 1588 postes, sans distinction de l'origine de ces vacances de postes.

Les élus CGT ont fait observer le manque d'éléments d'analyse leurs permettant de se fonder un avis sur ce dossier et leurs difficultés à rendre un avis éclairé.

A la demande des élus CGT des éléments éclaircissements ont été apportés en séance, jugés toutefois insuffisant

L'administration a convenu qu'à l'avenir les documents fournis aux organisations syndicales devront être lisibles et explicatifs, conformément aux obligations réglementaires.

Vote : **CGT : contre**
CFDT ; UNSA : abstention

6/ Rapport égalité femmes-hommes

L'administration présente des constats avec des analyses très sommaires voire orientées. De ce fait le président a répondu favorablement à la demande des élus CGT d'ôter du rapport tous les commentaires .

Malgré des analyses très succinctes présentées par l'administration, les élus CGT ont fait remarquer que le compte n'y était pas, l'égalité femme homme n'est pas effective dans notre collectivité.

La CGT a obtenu la mise en place d'un groupe de travail ayant pour objectif l'analyse de la situation et la déclinaison d'objectifs permettant d'atteindre cette égalité.

Vote : **CGT : contre**
CFDT ; UNSA : abstention

7/ Projet d'évolution de l'organisation de la DCP

Le Projet de modification de l'organisation de la DCP (Direction de la Commande Publique) porte sur le redéploiement des missions de la cellule management de la compétence et de la qualité.

La mission qualité sera rattachée à la direction et la mission management de la compétence restent rattachées au service ingénierie de la commande publique.

La CGT n'ayant pas d'éléments suffisant permettant de rendre un avis éclairé a refusé de prendre part au débat.

Vote : **CGT : abstention**
CFDT : abstention
UNSA : contre

9/ Repas sans contribution en restauration scolaire : bilan des choix faits par les agents

La CGT a obtenu qu'un recours soit effectué auprès de l'URSSAF pour une réelle gratuité des repas et non l'obligation de déclarer un avantage en nature.

Les élus CGT au Comité Technique